



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 février 2010

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Cesla AMARELLE, Anna Rita BARTOLOTTA, Jeannette ETAMBA, Valérie JAGGI WEPF, Rachel JOSEPH, Corinne LACHAT, Nora LECHMANN, Fanny SPICHIGER, Sarah WINTEREGG, Maximilien BERNHARD, Jacques FIVAZ, Yvan GINDROZ, Jean-Yves GUYON, Raymond KOHLER, Philipp MÜLLER, Dino PETIT, Thierry PIDOUX, Jean-Luc RAYMONDAZ.

Membre absent : M. le Conseiller Martin BARAGAÑO

Membres présents	81
Membres excusés	18
Membres absents	1
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU PV DU 10
DÉCEMBRE 2009**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais remercier le Bureau d'avoir mis à la page 151, suite à une motion de Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF, les anglicismes entre guillemets. C'est un bon début, nous allons y arriver et je lance un clin d'œil à la Municipalité en lui rappelant amicalement qu'un postulat est toujours sur sa table. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'étant plus demandée, nous allons voter.

Vote

Le PV de la séance du 10 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Je remercie nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET de s'être encore une fois fidèlement acquittées de ce long et fastidieux travail de rédaction.

3. DÉMISSIONS

Démission de M. Daniel BERCHER :

Le 11 décembre dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Pour des raisons indépendantes de ma volonté, je me vois contraint de démissionner du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2009.

En effet, des circonstances exceptionnelles, tant sur le plan privé que professionnel, m'ont obligé à reconsidérer mon emploi du temps et c'est à regret que je me suis rendu compte que, dorénavant, je n'aurai plus les disponibilités suffisantes pour prétendre faire face à l'ensemble de mes obligations futures avec célérité.

Croyez, Madame la Présidente, que ce n'est pas sans un pincement au cœur que j'ai pris la décision de remettre mon mandat de Conseiller, mandat qui m'a permis de mieux connaître le fonctionnement de nos institutions et dont je garderai le meilleur souvenir.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Daniel BERCHER.

M. Daniel BERCHER a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains le 4 octobre 2007.

Dès cette date, il a intégré la Commission des affaires immobilières ainsi que la Commission de recours, qu'il a présidée durant l'année 2008-2009. Il a également fait partie de diverses commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Daniel BERCHER pour son travail au service de notre assemblée et au sein de ces commissions. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de M. Quentin COCHAND :

Le 4 janvier dernier, le Bureau a reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je tiens à vous informer de ma démission du Conseil communal au 31 décembre 2009. Un changement de domicile ne me permet plus de m'occuper des tâches confiées au sein du Conseil communal yverdonnois.

Ces quelques années au sein du Conseil m'ont permis de découvrir et de participer à la vie politique d'une manière que je connaissais peu et si la vie se construit grâce à nos expériences, une activité au sein du Conseil y contribue généreusement. De l'activité au sein des groupes aux débats partisans ou des commissions à l'accomplissement des préavis, cela a été un plaisir de pouvoir y participer, que ce soit dans le cadre de groupes, des commissions ou des débats.

Ce n'est pas sans émotion que je quitte mon statut de Conseiller. Ayant toujours vécu à Yverdon, j'ai pu bénéficier dans cette ville d'un cadre de vie appréciable au travers des

nombreuses associations et infrastructures à disposition de la population.

Sportif dans l'âme, je ne pourrai partir sans rappeler l'importance de la future salle des Iles, qui permettra de répondre en partie aux besoins et nécessités de l'activité sportive yverdonnoise.

Je garderai un regard intéressé sur la vie politique locale puisque je ne déménage que de quelques centaines de mètres et que j'espère bien pouvoir poursuivre ma carrière professionnelle dans cette cité.

Je formule ici mes meilleurs vœux à tous mes collègues pour une année 2010 riche en débats constructifs.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Quentin COCHAND.

M. Quentin COCHAND a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature. Il a fait partie de diverses commissions ad hoc.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Quentin COCHAND pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de MM Daniel BERCHER et Quentin COCHAND, le Conseil communal se retrouve avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements de ces Conseillers.

M. Antonio JACINTO, premier des viennent-ensuite de la liste du parti UDC, né en 1956 et domicilié à la rue des Sports 32 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Daniel BERCHER.

Premier des viennent-ensuite de la liste du Parti radical, M. Yves-Olivier JACCARD a renoncé à ce mandat.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste du Parti radical, M. Cédric STÜCKER a également renoncé à ce mandat.

Troisième des viennent-ensuite de la liste du Parti radical, M. David GRANDJEAN, né en 1970 et domicilié à la rue Sous-Bois 9c à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Quentin COCHAND.

Je prie M. Antonio JACINTO et M. David GRANDJEAN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Antonio JACINTO et M. David GRANDJEAN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets. »

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

M. Antonio JACINTO : « Je le promets »

M. David GRANDJEAN : « Je le promets »

MM les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience intéressante et agréable. Je vous remets à chacun un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre

place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Décès

Une fois n'est pas coutume, mes communications seront brèves, brèves mais pas joyeuses pour autant puisque je dois vous faire part de trois décès.

Le Conseil communal a eu en effet la tristesse d'apprendre en décembre dernier la nouvelle du décès de M. Frédy BUCHS-AMIET, père de notre collègue Steves BUCHS ; et de M. Jean-Samuel VUAGNIAUX, père de nos collègues Thierry et Yves VUAGNIAUX.

Au nom du Conseil communal, je présente nos plus sincères condoléances et adresse nos meilleures pensées à nos collègues Conseillers, de même qu'à leurs familles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil communal a également eu la tristesse d'apprendre, en janvier dernier, la nouvelle du décès de M. Raymond OLIVARY, ancien Conseiller communal de 1978 à 1993, Président de ce Conseil en 1983 et ancien député.

Nous exprimons toute notre sympathie à sa famille.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Une touche de rose dans tout ce noir toutefois. La petite Leonor Maya MÜLLER, fille de Cesla AMARELLE et de Philipp MÜLLER, a vu le jour le 24 décembre dernier.

Si j'en crois mes sources étymologiques, cette petite fille débute sa vie accompagnée de deux jolis symboles, puisque Leonor signifierait en grec « compassion » et Maya signifierait en arabe et en hébreu « source, rivière ».

Au nom du Conseil communal, j'adresse aux deux parents nos félicitations pour cet heureux événement, deux parents qui ne sont pas là ce soir mais, qui sait, qui nous regardent peut-être à la télévision.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une intervention de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une motion de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Deux questions de M. le Conseiller Fabien RICHARD
- Une question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Syndic. Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le point 7 de l'ordre du jour.

7. PRÉAVIS N° PR09.42PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 797'600.-- POUR LE REMPLACEMENT DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DE PETITES EXTENSIONS SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, EAU ET GAZ.

📖 MME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes Marie-Louise HEFTI, Corinne LACHAT, Carmen TANNER remplaçant Mme Madeleine LECHMANN, MM. Stéphane BALET, Bexhet HALIMI, Jacques LEVAILLANT, Dino PETIT remplaçant M. Pierre DESSEMONTET, David WULLIAMOZ. M. Raymond KOHLER était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.42PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de 797'600 francs est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4200 « Extensions et compteurs 2010 ». Elle sera amortie sur 15 ans au plus pour les compteurs, sur 20 ans au plus pour la partie électrique et sur 30 ans au plus pour la partie eau et gaz.

8. PRÉAVIS N° PR09.44PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR DIVERSES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DES CHAMPS LOVATS.

 **M. VASSILIS VENIZELOS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Vassilis VENIZELOS ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Est-ce que la Municipalité peut donner la garantie que les droits d'emption et de réméré seront bien inscrits dans les actes de vente parce qu'il me semble que c'est une condition importante pour accepter ce préavis ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Nous inscrivons systématiquement, depuis quelques années déjà, des droits de préemption, des droits d'emption et des droits de réméré sur toutes les transactions immobilières que nous faisons. Encore faut-il ensuite les utiliser lorsque c'est nécessaire, mais en tous cas ils sont inscrits dans les actes d'achat-vente.

Mme la Conseillère Christiane LAYAZ-ROCHAT :

Quant à moi j'aimerais dire que je regrette la vente de ces terrains, quand même bien il s'agit de surfaces qui, à ce jour, ne peuvent être considérées comme stratégiques.

Le droit de superficie est un droit temporaire, donc limité dans le temps, qui permet aux collectivités publiques de garder la maîtrise du sol. En effet, qui, aujourd'hui, peut savoir si, dans trente ou cinquante ans, ces terrains ne seront pas utiles, d'une manière ou d'une autre, à la Ville d'Yverdon-les-Bains ? La question reste ouverte.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 4

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

J'ai une question concernant le prix. Je vois qu'à l'article 4 le prix par m² est de Fr. 140.-- alors que dans les articles 2 et 3 il est de Fr.180.-- le m². D'où vient cette différence ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je cherche où nous l'avons expliqué dans le préavis et je ne le trouve plus, mais en tous cas c'est dans le préavis. Nous rappelons que les dernières ventes de terrain dans ce secteur-là, à différentes entreprises, l'ont été au prix de Fr. 140 m² et qu'à l'époque nous avons oublié de proposer les mêmes conditions à l'entreprise Bühler, qui est située dans le même secteur.

C'est donc un oubli de notre part que nous réparons en vendant les terrains, puisqu'elle a émis le vœu de les acquérir, aux mêmes conditions. Mais je ne sais plus à quelle page c'est expliqué dans le préavis ? Page 3 ! Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.44PR est accepté à la majorité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à fractionner la parcelle 575, en trois nouvelles parcelles. La parcelle 575 nouvelle, de 12'196 m² ; les nouvelles parcelles 5456, de 985 m² (DDP Hoirie Vinci) et 5457 de 2'100 m² ;

Article 2 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'Imprimerie Cornaz SA, la nouvelle parcelle 5457, d'une surface de 2'100 m², au prix de Fr. 180.- le m² ;

Article 3 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'association AFIRO, une fraction de la nouvelle parcelle 575, de 2'196 m², au prix de Fr. 180.- le m² ;

Article 4 : La Municipalité est autorisée à vendre à la Carrosserie Bülher, 1'811 m² de la parcelle 84, au 23 de la rue des Champs Lovats, au prix de Fr 140.- le m².

9. PRÉAVIS N° PR09. 45PR

PORTANT SUR UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 80'500.-- POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDÉOSURVEILLANCE SUR LA PLACE DE LA GARE.
📖 MME Aude BRIAND, RAPPOTRICE.

Composition de la commission

Mmes Aude BRIAND, Martine FREY TAILLARD, Sarah WINTEREGG, MM. Jean-David

	<p>CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Christian GIROUD, Olivier KERNEN, Fabien RICHARD, Yves RICHARD.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Aude BRIAND ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.</p>
<p><i>Discussion sur article 1</i></p>	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>
<p>Vote</p>	<p>L'article 1 est accepté à la majorité.</p>
<p><i>Discussion sur article 2</i></p>	<p>Je vous prie de prendre l'annexe n° 1 du présent préavis. Comme il y a un amendement prévu, nous allons procéder article par article.</p> <p>Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir.</p>
<p><i>Proposition d'amendement à l'article 8 du règlement</i></p>	<p>Article 8 : Délai d'effacement</p> <p>Un amendement est proposé par la commission à l'article 8, c'est-à-dire remplacer la <i>donnée est nécessaire</i> par les données sont nécessaires.</p>
<p><i>Discussion sur proposition d'amendement à l'article 8 du règlement</i></p>	<p><u>Mme la Conseillère Gloria CAPT :</u></p> <p>J'ai pris connaissance de l'amendement proposé par la commission. Il n'est pas inintéressant, mais je fais remarquer que l'article 8 du projet de règlement reprend exactement les termes de la loi qui dit : « <i>sauf si la donnée est nécessaire</i> » et non pas « <i>si les données</i> ».</p> <p>Je propose donc d'en rester au texte du préavis et que vous retiriez votre amendement, bien que je le comprenne.</p>
	<p><u>M. le Conseiller Olivier KERNEN :</u></p> <p>Moi, je propose une autre chose parce que j'ai l'impression que c'est le Grand Conseil qui s'est trompé cette fois-ci. On pourrait faire une motion, Mme la Députée, et changer le texte du Canton !</p>
	<p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, nous votons sur cet amendement, soit :</p> <p>L'article 8 amendé :</p> <p>Le délai d'effacement des images ne peut excéder 96 heures, sauf si les données sont nécessaires à des fins de preuves, ceci conformément à la finalité poursuivie par le système de vidéosurveillance</p>
<p>Vote sur amendement à l'article 8 du règlement</p>	<p>L'amendement de l'article 8 du règlement communal sur l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est refusé à la majorité.</p>
<p><i>Proposition d'amendement à l'article 9, alinéa 1</i></p>	<p><u>Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :</u></p> <p>Article 9 : Droit de consultation</p> <p>A la première phrase de l'article 9, nous avons trouvé qu'il manquait une petite précision : « <i>La personne désireuse d'accéder aux images enregistrées la concernant</i> », proposons-nous de rajouter, « <i>peut le faire en tout temps auprès du fonctionnaire de Police en charge du système</i> ». Parce qu'il me semble que ce serait vraiment dommage que tout le monde puisse</p>

*Discussion sur proposition
d'amendement à l'article 9,
alinéa 1 du règlement*

accéder à toutes les données, parce que cela l'intéresse.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un amendement à l'article 9 du règlement communal.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Mais non ! Parce qu'avec « *la personne concernée* », vous excluez la police, vous excluez toutes les autorités, ainsi c'est donc un moyen d'éviter précisément d'avoir accès aux données.

Il y a une loi qui existe, il faut la laisser s'appliquer. Donc il ne faut pas modifier le texte en introduisant « *concernée* », cela serait détourner le but de la loi.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Je voulais juste signaler que dans la loi cantonale, à l'article 25, l'article dit : « *Toute personne a en tout temps libre accès aux données la concernant* ».

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Peut-être autre sujet pour les Députés !

Je crois qu'effectivement nous devrions laisser les articles tels que proposés, parce qu'au premier paragraphe, c'est un peu une généralité :

La personne désireuse d'accéder aux images enregistrées peut le faire en tout temps auprès du fonctionnaire de Police en charge du système. Donc cela veut dire que c'est une généralité.

Si c'est une personne privée qui veut intervenir à ce niveau-là, on tombe sur le deuxième paragraphe :

Elle est tenue de justifier de son identité et d'indiquer les éléments précis dont elle requiert la production. (Date et heure de passage). C'est-à-dire que si c'est quelqu'un de privé, on tombe donc sur une demande beaucoup plus précise et d'une justification qui est précisée au deuxième paragraphe.

Donc je crois qu'il n'y a pas lieu de modifier cet article tel que proposé.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

L'article 9 amendé au premier paragraphe, soit :

« *La personne désireuse d'accéder aux images enregistrées **la concernant** peut le faire en tout temps auprès du fonctionnaire de Police en charge du système* »

**Vote sur amendement à
l'article 9 du règlement**

L'amendement de l'article 9 du règlement communal sur l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est refusé à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion est toujours ouverte à l'article 2 du préavis.

	La parole n'est plus demandée, nous votons.
Vote	L'article 2 est accepté à la majorité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à la majorité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à la majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :</u></p> <p>En lisant le rapport de la commission sur le préavis PR09.45PR, je ne peux qu'éprouver un sentiment de malaise. Sentiment de malaise concernant l'un des aspects techniques. Il est précisé que les deux caméras mobiles seront bloquées sur leur champ de vision de 180° afin que cela respecte le périmètre concerné par l'initiative.</p> <p>Or, lors de notre séance de Conseil du 5 novembre 2009, M. le Conseiller VENIZELOS interpellait la Municipalité sur le trafic de drogue. Je cite un extrait du procès-verbal de cette séance : « <i>La situation du deal à Yverdon-les-Bains est inquiétante. Les revendeurs opèrent librement dans un périmètre qui va généralement du parc japonais à la rue du Four, sous les yeux de passants médusés.</i> »</p> <p>La réponse de M. le Municipal en charge de la police était claire. Je cite à nouveau : « <i>Je crois que ce trafic est inadmissible sur Yverdon-les-Bains. Il n'est pas toléré par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il n'est pas toléré par les autorités et par la direction de police.</i> » Et la conclusion, je cite toujours : « <i>Nous nous en préoccupons grandement et nous allons faire tout ce que nous pouvons pour remédier à ce deal en rue qui n'est pas tolérable.</i> »</p> <p>Je constate donc que pour ce qui est du jardin japonais, nous nous privons délibérément d'un instrument de surveillance en bloquant le champ de vision des caméras précitées. L'argument avancé : « <i>respecter le périmètre concerné par l'initiative</i> », est tout à fait concevable. Mais c'est être plus catholique que le pape. Il faudrait alors tendre des rideaux autour de la place de la Gare pour en boucher l'horizon.</p> <p>Sentiment de malaise encore lorsque je lis en page 6 du préavis que : « <i>Dans le montant de Fr. 25'000.-- ont été incluses trois caméras, qui seront attribuées aux cellules du poste de Police ainsi qu'au box de maintien .</i> » Cela veut dire que le crédit demandé pour l'installation à la place de la Gare n'est pas de Fr. 80'500. A-t-on voulu absolument atteindre cette somme avancée durant la campagne précédant la votation ?</p> <p>Sentiment de malaise toujours, lorsque je constate que la majorité des membres de la Commission se sont abstenus face à une demande votée par la majorité de la population. Je respecte l'opinion de chacun, mais tout de même ! Pourtant, malgré ces constatations, la volonté populaire doit être respectée. C'est pourquoi le groupe UDC vous invite à accepter ce préavis PR09.45PR.</p> <p><u>Mme la Présidente Marianne SAVARY .:</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, nous votons.</p>
Vote	Le PR09. 45PR est accepté à la majorité.

Décision du Conseil

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à l'installation d'un système de vidéosurveillance, à la place de la Gare, selon les modalités proposées.

Article 2 : Le règlement communal portant sur le système de vidéosurveillance, son fonctionnement et ses conditions d'exploitation est adopté. Il entrera en vigueur, sous réserve de la ratification par le Conseil d'Etat, dès la mise en service des installations.

Article 3 : Un crédit d'investissement d'un montant de 80'500 francs est accordé à la Municipalité à cet effet.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1600 « Caméras de Vidéosurveillance Gare » et amortie en 5 ans au plus.

10. PRÉAVIS N° PR09. 46PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 321'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR DU VOUNOZ, À L'AVANT DU STAND DE TIR.

 **M. JEAN-LOUIS VIAL, RAPPEUR.**

Composition de la commission

Mmes Laurence BALET, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, MM. Martin BARAGAÑO, Pascal BLUM, Roland BÜTTIKER, Isidro JUSTO, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL. M. David WULLIAMOZ était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des remarques et des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote	Le PR09. 46PR est accepté à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1</u> : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réparation et réhabilitation du collecteur du Vounoz, à l'aval du Stand de tir ;
	<u>Article 2</u> : Un crédit d'investissement de Fr. 321'000.-- lui est accordé à cet effet ;
	<u>Article 3</u> : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte no 1480 « collecteur du Vounoz_aval du stand de tir ». La dépense sera amortie par un prélèvement au fonds d'épuration no 928.1405.
11. PRÉAVIS N° PR09.47PR	<p style="text-align: center;">CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 921'900.-- POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES DE SERVICE. 📖 MME SOUFIA FÉKIH, RAPPOTRICE.</p>
<i>Composition de la commission</i>	Mme Soufia FÉKIH, MM. Thierry GABERELL, Jean-Yves GUYON, Daniel HOFMANN, Nunzio INDULZI, Walter MÜLLER, Jean-Marc SANDOZ, Michaël THÉVENAZ. Mme Nora LECHMANN était excusée.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Soufia FÉKIH ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
<i>Discussion sur article 1</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une évidente majorité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p><u>M. le Conseiller Pierre HUNKELER :</u></p> <p>Nous ne pouvons que remercier la Municipalité de nous présenter un préavis consolidé sur ces différents achats, suite à des demandes de ce Conseil d'ailleurs, mais nous pouvons espérer également que, lors d'un prochain préavis de ce type, nous aurons plus l'impression d'une présentation et d'une demande consolidées, concertées et coordonnées entre les différents services plutôt que d'un préavis qui se contente de mettre ensemble les demandes</p>

d'origines diverses.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR09. 47PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à acquérir l'ensemble des véhicules de service inventoriés dans le présent préavis.

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 921'900.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale et répartie sur les comptes suivants :

- No 6414 « Véhicules STE 2010 » pour Fr. 605'000.--
- No 6805 « Véhicules SEY 2010 » pour Fr. 145'000.--
- No 6614 « Véhicule léger CPO 2010 » pour Fr. 39'700.--
- No 6615 « Tracteur polyvalent cimetière » pour Fr. 82'000.--
- No 6616 « Véhicule léger SIS » pour Fr. 50'200.--

Les véhicules légers seront amortis sur une durée de 5 ans, les véhicules lourds sur une durée de 10 ans alors que le véhicule pour le SIS sera amorti par un prélèvement au fonds « pompiers - routes nationales » no 928.0610.

**12. POSTULAT DE MME HÉLÈNE
GRAND-GREUB DU 1^{ER}
OCTOBRE 2009**

VISANT À LA MISE EN PLACE DE JOURS « SANS VIANDE » OFFICIELS DANS LES CANTINES SCOLAIRES ET LES CRÈCHES.

📖 M. JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes Hélène GRAND-GREUB, Josy TESSA, Emilienne WAGNIÈRE, MM. Martin BARAGAÑO, Jean-David CHAPUIS, Brian OOSTERHOFF, Sylvain PITTET. Mme Chantal GUIBERT était excusée. M. Johann GILLIÉRON était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la

Discussion sur le postulat

Municipalité selon l'article 64 du règlement du Conseil.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Ce Conseil a je crois, une autre possibilité, c'est celui de classer le postulat tout bonnement. Je crois que notre Municipalité nous le dit assez, d'ailleurs. Elle a assez de travail comme cela plutôt que d'aller encore jouer les diététiciens pour nos cantines scolaires. Je propose que nous classions ce postulat afin d'alléger le travail de nos Municipaux.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je voulais simplement dire que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Je crois que de s'arrêter au fait que la Municipalité est débordée est une mauvaise raison, tout simplement parce que derrière, il faut y voir une action pédagogique pour nos enfants pour essayer de diminuer notre impact sur l'environnement. D'ailleurs, j'invite la Municipalité à développer une mesure pédagogique qui entourerait cette action. Merci.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

1^{er} Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont refusés par une courte majorité.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Je demande que nous comptions, parce que depuis là où nous sommes, l'évidence n'était pas aussi absolue que pour vous.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je demande très volontiers le comptage. Reprenons le vote donc.

Nous sommes arrivés à une égalité. Il faut donc recompter une deuxième fois, avant qu'il me revienne de faire pencher la balance. Vous ne voulez pas être sûrs du compte ? Sous l'insistance, je vais trancher !

Vote définitif

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 35 voix contre 34 et 8 absents.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

13. MOTION DE MME SILVIA GIORGIATTI SUTTERLET DU 5 NOVEMBRE 2009

Composition de la commission

DEMANDANT L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT DES MODALITÉS FINANCIÈRES LIÉES AU DÉPART DES MUNICIPALITÉS.

📖 M. DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.

Mmes Martine FREY TAILLARD, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Emilienne WAGNIÈRE, et MM. Eric GENTIZON, Jean-Louis KLAUS, Jean-Marc SANDOZ remplaçant Mme Fanny SPICHIGER, Dominique VIQUERAT, David WULLIAMOZ. Mme Sarah WINTEREGG était

	excusée.
	Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. David WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
	La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité selon l'article 64 du règlement du Conseil.
<i>Discussion sur la motion</i>	La parole n'est pas demandée, nous votons.
Vote	La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
	<hr/>
14. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DE RECOURS.</u>	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
	La démission de M. Daniel BERCHER du Conseil communal laisse un siège de membre suppléant vacant à la Commission de recours. Il convient aujourd'hui de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.
	<u>M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :</u>
	Le groupe UDC vous propose la candidature de M. Jean-Claude DYENS comme membre suppléant de la Commission de recours.
	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
	Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.
Vote	A l'unanimité, M. Jean-Claude DYENS est élu comme membre suppléant à la Commission de recours.
	La Commission de recours est donc à nouveau au complet. M. Jean-Claude DYENS, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.
	<hr/>
15. <u>NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES.</u>	<u>Mme la Présidente Marianne SAVARY :</u>
	La démission de M. Daniel BERCHER du Conseil communal laisse un siège de membre suppléant vacant à la Commission des affaires immobilières. Il convient aujourd'hui de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.
	<u>M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :</u>
	Le groupe UDC vous propose la candidature de M. Antonio JACINTO comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

Vote

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

A l'unanimité, **M. Antonio JACINTO est élu comme membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.**

La Commission des affaires immobilières est donc à nouveau au complet. M. Antonio JACINTO, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite à vous aussi beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**16. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.
16.1**

Une Intervention de Mme la Conseillère Catherine CARP (Geste en faveur de Haïti)

Nous avons tous été touchés et profondément attristés par les événements survenus en Haïti. Nous sommes tous choqués par la destinée de ce pays et de ses habitants. Pour marquer notre sympathie à l'égard de ce peuple en souffrance, les groupes libéral et radical proposent que tous les Conseillers présents ce soir fassent un geste et acceptent de verser leur jeton, soit à Médecins sans frontières, ou au Programme alimentaire mondial des Nations Unies. Merci de donner votre accord.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci à ceux et celles donc qui seraient intéressés par la proposition de Mme Catherine CARP de passer l'annoncer à Mme Christine MORLEO ou Mme Valérie OUTEMZABET pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Je désirerais une décision de notre Conseil et je pense que nous pourrions voter pour dire si nous sommes d'accord ou non de donner nos jetons. S'il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas d'accord, alors nous verrons comment nous faisons. Il me semble que nous devrions voter.

Mme la Conseillère Christine NIGGELER :

Pour moi, il ne s'agit pas de dire si je suis d'accord ou pas d'accord, mais je n'ai en l'occurrence pas attendu ce soir avant de faire un geste, et voilà. Cela me gêne un peu que nous votions, parce qu'il y a peut-être plusieurs d'entre nous qui ont déjà été offrant avant.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Mme la Conseillère Catherine CARP, je ne vois rien dans le règlement qui puisse appuyer votre demande, aussi je trouve qu'il est tout à fait légitime de laisser le choix aux personnes indépendamment de décider de ce versement. Il me paraît un peu délicat d'obliger les gens minorisés lors du vote à verser ces Fr. 50.--, gens dont on ne connaît pas la situation financière. Ensuite je peux proposer au Conseil de voter, mais pour se prononcer sur l'opportunité du vote à la majorité, mais bon, cela devient très compliqué !

Mme la Conseillère Catherine CARP :

J'entends ce que vous dites. Donc je compte sur la générosité de chacun présent pour faire ce geste en notre nom à tous, Conseillers communaux d'Yverdon-les-Bains, je pense que cela peut être une bonne action. Bien sûr, moi je n'ai pas non plus attendu ce soir pour faire

une action dans ce sens-là, mais il est vrai que c'est un pays qui a besoin de beaucoup d'aide pour se reconstruire.

Donc si vous voulez tenir à votre proposition que nous passions tous ou tous ceux qui le désirent auprès de Mme MORLEO, c'est aussi une manière de faire.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Il me semble que cela sera plus simple que Mme Christine MORLEO fasse circuler la liste des noms des Conseillers dans les rangs. Il vous suffira de mettre une croix à côté de votre nom pour nous indiquer que vous êtes d'accord de verser votre jeton de présence.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Intentions de la Municipalité suite à l'extension de la communauté tarifaire Mobilis)

Comme moi, vous avez probablement appris en lisant la presse qu'Yverdon serait intégrée à la communauté tarifaire Mobilis. Comme moi, vous avez également appris que le prix du bus passera alors de Fr. 2.-- à Fr. 3.--. Avant d'aller plus loin, je souhaite faire un petit historique pour nos Conseillers fraîchement élus parce que cette histoire remonte déjà à un certain temps au niveau du Conseil. Cela m'a d'ailleurs permis d'aller faire un petit tour sur internet et de voir qu'en tout cas, on arrive à retrouver toutes les informations qu'on souhaite sur les PV, c'est réjouissant. Et cela nous amène en fait au 7 avril 2005, date à laquelle une motion avait été déposée par le Conseiller Roland FAVRE.

Pourquoi est-ce que je reviens sur cette motion ? Parce qu'on peut se réjouir, elle avait été acceptée. Elle demandait l'étude d'une communauté tarifaire pour Yverdon et nous voyons qu'environ cinq ans plus tard, nous aboutissons, et c'est réjouissant.

Dans son intervention, il a un peu tout dit, et cela explique un peu pourquoi le prix du billet passe de Fr. 2.-- à Fr. 3.--. Alors typiquement, il nous explique notamment que le périmètre desservi par les transports publics est divisé en plusieurs zones à l'intérieur desquels l'utilisateur peut emprunter n'importe quel transporteur. Par exemple, se rendre à Orbe avec le car postal et rentrer à Yverdon par le train, ou se rendre à Montagny avec le bus Travys et revenir depuis La Brinaz avec le train. On y apprend aussi que Mobilis se définit comme une communauté tarifaire vaudoise, qu'elle émet des billets, des cartes journalières des abonnements hebdomadaires, etc, Et aussi qu'une communauté tarifaire a pour but essentiel de rendre les transports publics plus attrayants pour les usagers tout en simplifiant l'obtention des titres de transport.

La devise de Mobilis : *vous changez de bus, de train, de métro mais pas de ticket !* Par contre peut-être de tarif.

Alors c'est vrai qu'en venant ici, je m'étais dit que j'allais déposer une motion, et finalement j'en ai discuté tout de même avec nos Municipaux, et on m'a glissé à l'oreille que peut-être avant d'exiger des choses, on pouvait demander à la Municipalité ce qu'elle comptait faire. Donc finalement je ne vais pas faire une motion, je vais faire une interpellation.

Mon interpellation est la suivante :

Suite à l'extension de la communauté tarifaire Mobilis, le prix du ticket de bus à Yverdon passera de Fr. 2.-- à Fr. 3.--.

Nous demandons à la Municipalité de nous faire part de ses intentions pour limiter les effets de cette hausse sur le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu.

Nous souhaitons qu'une communication soit faite au Conseil sur les possibilités de subventionnement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je remercie M. le Conseiller BALET de nous présenter une interpellation plutôt qu'une motion. Effectivement, cette question de la tarification des billets et des abonnements dans le cadre de la mise en œuvre de Mobilis dans notre région est un sujet de préoccupation de la Municipalité et de notre société mandatée, Travys. Vous avez évoqué l'augmentation du prix des billets, mais il y a aussi l'augmentation des abonnements qui, pour certaines catégories d'usagers, sera extrêmement importante, puisque les estimations aujourd'hui nous indiquent que certains abonnements doubleront de prix à l'avenir avec l'introduction de Mobilis.

Il y a plusieurs raisons à cette augmentation, notamment l'introduction elle-même du système Mobilis, mais aussi le fait que nos tarifs à Yverdon-les-Bains étaient extrêmement bas, étaient en dessous des tarifs pratiqués usuellement dans le canton de Vaud. Il faut savoir aussi que la communauté tarifaire vaudoise sera en-dessous des prix des autres communautés tarifaires suisses. Donc nous restons encore, je ne dirai pas modestes, mais avec des prix qui restent tout à fait concurrentiels.

J'ai dit que c'était un sujet de préoccupation pour la Municipalité. Nous rencontrons demain la société Travys pour discuter et évoquer la problématique de l'agglomération, puisque dans le cadre de cette politique, la question des transports publics est essentielle et que nous allons améliorer l'offre. Egalement, probablement dès le 1^{er} janvier 2011, nous reviendrons évidemment devant le Conseil pour plus de précisions, mais dans ce contexte-là, nous allons discuter de mesure d'accompagnements qui nous permettront d'assurer une bonne transition entre le système et la tarification actuelle et la tarification future.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir, mais je ne manquerai pas de vous tenir informer de la suite des événements lors de votre prochaine séance, M. le Conseiller.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.3

Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Illisibilité du programme du 750^{ème} anniversaire dans le journal « Bonjour »)

Un petit mouvement d'humeur. Nous fêtons le 750^{ème} anniversaire de la Ville neuve, nul ne l'ignore. Par contre, je ne sais pas si tout le monde connaît par cœur le programme des festivités. Personnellement je ne pourrais pas vous le réciter ! Je me réjouissais donc de recevoir le journal Bonjour pour prendre connaissance des festivités de février et de mars !

Quelle n'a pas été ma stupeur aujourd'hui même, j'ai ici le journal « Bonjour », de constater que ce dit programme est totalement illisible. Grandeur de police : 4 au maximum. Je l'ai là ! si quelqu'un veut le consulter, qu'il ajuste ses lunettes ! J'ai déjà fait montre de ma mauvaise humeur face au manque de lisibilité de ce journal ! Notre précédent Syndic m'avait dit que ce problème serait réglé. Force est de constater qu'il n'y a qu'une seule solution : s'acheter une loupe, voire un microscope.

Bon, cela, c'est de la plaisanterie. Mais je trouve que c'est grave lorsqu'il s'agit d'annoncer le programme du 750^{ème}. On a vraiment l'impression qu'ici on a copié-collé un programme. On n'a même pas regardé si les personnes pouvaient le lire. J'espère qu'on remédiera à cette situation. Merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je découvre à l'instant même le résultat de l'impression. Effectivement c'est un peu petit. Je ne porte pas encore de lunettes mais cela ne saurait tarder et avec cette taille de caractère j'arrive à peine à lire donc je vous concède volontiers M. le Conseiller que c'est un peu petit, et qu'on aurait pu faire mieux.

Dieu merci, il existe d'autres supports de communication. Vous avez sans doute reçu ou vu, ou vous pouvez vous procurer des petits programmes qui sont mieux imprimés que cela et qui vous permettront de découvrir le programme de ces deux mois de fête. C'est celui-ci, c'est aussi petit, mais moins tout de même !

Il y a aussi les affiches format R4 mondial qui sont aussi dans la ville.

Nous veillerons que dans le prochain numéro de « Bonjour » et pour les mois futurs, ce soit plus lisible que cela. Je m'y engage M. le Conseiller.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.4

Une Question de M. le Conseiller Fabien RICHARD (Nouveau règlement de police, mendicité)

Quand est-ce que le Conseil communal pourra prendre connaissance d'un nouveau règlement de police, s'il y a une révision, afin d'aborder la question de la mendicité ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le règlement de police a été finalisé par la Municipalité. Nous avons encore une réflexion générale, puisque vous savez toutes et tous que la police coordonnée a été acceptée par le peuple. Il faut aussi que nous réfléchissions sur l'avenir de la police municipale yverdonnoise, voire de l'avenir de la police municipale régionale ou de la Pol-Nord. Cela pourrait être une version de ce type.

Donc, simplement, avant que la Municipalité ne transmette le règlement de police tel qu'elle l'a affiné, nous avons décidé d'attendre encore quelque temps pour voir si nous pouvions avoir une cohérence peut-être régionale donc un peu plus grande au niveau du règlement de police.

Mais le règlement de police a suivi toutes les strates de vérification au niveau de la Municipalité, et sous réserve de ce que je viens vous dire, il serait prêt à être discuté devant le Conseil communal.

M. le Conseiller Fabien RICHARD :

Merci, M. le Municipal. Vous pensez que cela va prendre combien de temps, ce délai ? Parce qu'un certain temps, ce n'est pas très précis.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les communes de ce canton ont jusqu'à fin mars pour se déterminer. Elles vont recevoir un courrier, qui, à ma connaissance, n'est encore pas parti de la part du département et elles auront jusqu'à fin mars pour se déterminer, pour savoir si elles demandent les accréditations pour obtenir une police municipale ou intercommunale, et savoir si elles confient leur sécurité à la police cantonale ou si elles passent sous une forme d'association intercommunale.

Donc cela veut dire que très prochainement, l'ensemble des communes de ce canton va prendre une option, une direction pour savoir quelle pourrait être la sécurité de la région, la

sécurité d'une commune.

Cela veut dire que, je vous ai dit en ce qui concerne le règlement, nous avons fait ce travail d'importance avec la Municipalité et les différents services qui a duré un peu plus d'une année, ce règlement est prêt.

Mais pour éviter de devoir passer une deuxième fois devant le Conseil parce que, peut-être nous n'aurions pas vu un problème qui pourrait être lié à une organisation régionale, nous demandons quelques mois supplémentaires. Nous pouvons considérer que vers le milieu de l'année, nous devrions pouvoir avoir une décision relativement claire, et certainement pouvoir revenir devant le Conseil avec le règlement de police.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.5

Une Question de M. le Conseiller Fabien RICHARD (Personnes douteuses au centre-ville)

Depuis quelques mois le centre ville d'Yverdon-les-Bains est fréquenté par des personnes plus ou moins douteuses. Elles rentrent dans les cafés sans consommer, sont toujours à leurs téléphones portables. Le va et vient n'arrête pas. La police municipale a-t-elle les moyens de contrôler ces gens, les surveiller de près afin d'être sûr que cela ne soit pas du crime organisé.

J'interviens car un bon nombre de personnes m'ont interpellé à ce sujet. Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour ce qui est des gens qui se baladent en ville, qui rentrent dans les cafés avec ou sans téléphone, avec ou sans bonnet, c'est un peu difficile de répondre à ce genre de questions, parce que, bien que la Police municipale essaie de faire au mieux son travail, évidemment nous évitons de faire un délit de faciès et d'intervenir sur des attitudes qui pourraient être douteuses, ou qui ne correspondraient pas forcément à la majorité des gens.

Toujours est-il que si nous voulons faire une extension, et que l'on pourrait dire, par exemple, qu'il y a une recrudescence du deal et du marché de la drogue sur Yverdon, si c'est cela la question, alors la Direction de police est parfaitement consciente et la Municipalité aussi, qu'il y a un point à traiter à ce niveau-là.

C'est un sujet qui est pris tout à fait au sérieux. Nous en avons encore discuté aujourd'hui avec le commandant de police. Vous me permettrez de ne pas entrer dans les détails de ce qui est imaginé pour la suite.

Voilà M. le Conseiller, j'espère que j'ai répondu, aux trois points que j'ai notés.

M. le Conseiller Fabien RICHARD :

On n'arrive pas à surveiller ces gens-là, est-ce que cela serait un manque d'effectif au sein de la police ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Mais vous parlez de quels gens, M. le Conseiller ?

M. le Conseiller Fabien RICHARD :

Justement, ces gens qui sont avec leur téléphone, qui rentrent sans consommer...

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il n'y a pas de manque d'effectif à la police. Nous avons l'effectif que le Conseil communal nous a accordé, sous réserve de quelques démissions récentes mais d'engagements aussi qui vont compenser ces départs. Il n'y a pas de problème d'effectif à ce niveau-là.

Par contre, il faut savoir de quoi on parle. Si c'est un trafic réel, évidemment qu'il doit être combattu. Si nous n'avons pas suffisamment de personnes, eh bien nous allons nous faire aider par la brigade des stupéfiants. Mais la brigade des stupés a, elle-même, un effectif relativement court pour l'ensemble du canton, et cela, c'est peut-être une difficulté.

En tout cas je l'ai dit, la Ville d'Yverdon et la Municipalité d'ailleurs aussi, n'a aucunement l'envie de laisser faire ce genre de trafic. Nous en avons encore discuté cet après-midi, je vous l'ai dit, et nous allons avoir une réaction qui sera, je l'espère, à la hauteur de vos espérances.

M. le Conseiller Fabien RICHARD :

Je vous remercie pour vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.6

Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Parking souterrain au centre-ville)

Ma question s'adresse à la Municipalité et est la suivante : est-ce qu'il est envisagé ou imaginé qu'un éventuel parking souterrain au centre-ville d'Yverdon, par exemple à la place d'Armes, soit englobée dans le projet AggloY et, dans l'affirmative, sous quelle forme ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Le projet d'agglomération envisage toute une série de mesure pour le centre-ville, et c'est en particulier sur le centre-ville que se concentreront les effets principaux du projet d'agglomération pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Je profite de cette occasion pour vous annoncer qu'une information complète au Conseil communal aura lieu à la mi-avril. Vous allez me dire c'est encore loin, mais il faut préparer tout cela, et il vaut mieux faire une information complète et bien préparée qu'un peu précipitée.

Quand je dis centre-ville, c'est tout le secteur de la vieille ville, de la place d'Armes et des rues adjacentes. Et donc une attention particulière a été porté à ce secteur-là, avec des propositions qui, vous pourrez le constater, sont assez novatrices, assez intéressantes. En tout cas, elles ne vous laisseront sans doute pas indifférents, comme elles ne nous ont pas laissés indifférents lorsque nous les avons découvertes.

Et parmi les propositions qui sont formulées, il y a quelques vieilles idées qui vont ressortir, resurgir de terre, et notamment celle de réaliser un parking souterrain dans la proximité immédiate ou sous la place d'Armes, la position exacte n'est pas encore déterminée, mais cela de manière à libérer la place du stationnement. Ce n'est donc pas pour en ajouter, mais c'est pour améliorer la qualité de l'aménagement urbain, de l'aménagement de l'espace public, que nous envisageons la création d'un parking souterrain à cet endroit-là, effectivement, M. le Conseiller. C'est ce que je peux vous dire ce soir. La suite autour de la mi-avril.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Le fait d'englober cette question dans AggloY est-elle de nature à accélérer l'aménagement du parking souterrain, ou plutôt de la ralentir ? Mais c'est presque une boutade !

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous voulez que je réponde !

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Non.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.7

Une Intervention de M. le Conseiller Yves RICHARD (Saga Yverdon-sport / Ville d'Yverdon-les-Bains)

J'aime Yverdon-Sport. J'aime bien aller au stade. J'aime aller voir jouer la challenge ligue à Yverdon. J'ai l'abonnement jusqu'au mois de juin. Est-ce que j'aurais encore l'occasion de reprendre l'abonnement pour le stade lors du premier tour de l'exercice 2010-2011 ? Je me pose la question.

La saga-Yverdon-Sport-Ville d'Yverdon, c'est vrai, commence à me peser. Cela fait déjà quelques années que le problème est latent. On se renvoie la balle, à gauche, à droite, tel un match de football. Mais on a de la peine à marquer vraiment un but pour prendre une décision.

Donc Yverdon-sport, le FC Romandie, pour moi, cela reste Yverdon-Sport. Une équipe qui donne quand même une certaine dynamique à notre Ville, malgré tout, qu'on voit dans les médias, qu'on voit à la télévision, pas toujours positivement dans la presse, c'est vrai, des fois négativement, mais c'est vraiment dû à ces problèmes.

Peut-être le seul reproche que je ferai au FC Romandie, je dirai, là c'est d'avoir abandonné la base du mouvement junior. Je crois que c'est la grosse erreur que le FC Romandie a fait. A mon avis, en tant qu'ancien footballeur, en ayant aussi entraîné beaucoup de juniors, je crois que la base dans le sport vient toujours des petits qui grandissent et qui deviennent des grands sportifs. Et une équipe comme en Challenge ligue, que ce soit à Lausanne ou n'importe où, un ténor est quand même une vitrine pour ses juniors. C'est quand même un grand regret et un immense reproche que je pourrai faire au FC Romandie.

Mais est-ce que là on est obligé d'abandonner le FC Romandie, Yverdon-Sport. Eventuellement les voir partir au printemps dans une autre ville, je ne sais pas, je sais que c'est en discussion.

Moi j'invite vraiment la Municipalité à trouver une solution afin d'éviter que le FC Yverdon-Sport n'aille jouer ailleurs. Je crois que, dans tout problème on doit trouver une solution. Que ce ne soit pas un conflit de clocher ou de personnes, on doit faire un effort. C'est vrai, c'est une équipe professionnelle, on a beaucoup de sociétés sportives qui ont besoin d'aide. Est-ce qu'il faut rallonger quelque chose au Département des sports ? Je vois que certaines villes attribuent des sommes beaucoup plus conséquentes que celles attribuées pour le sport yverdonnois. Donc, il serait bien dommage de voir partir cette équipe.

Le stade coûte une certaine somme, qu'il y ait Yverdon-Sport ou pas, la somme sera toujours la même. Il ne faut pas rêver, l'entretien sera toujours le même.

Donc, j'invite vraiment la Municipalité à trouver une solution et surtout à nous renseigner ce

soir sur l'avancée dans la réalisation de ce souhait de trouver une solution. Alors je ne sais pas si on peut me répondre, ce soir assez précisément sur où en sont les tractations, sur où cela peut aller, sur ce qui peut arriver dans l'avenir.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Bien qu'il ne soit que 21h25, je vais essayer de faire court.

M. le Conseiller, je vais essayer de vous donner le maximum d'informations en synthèse sur la situation entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et le FC Romandie. A savoir si vous allez pouvoir reprendre un abonnement pour la saison suivante, je crois qu'il faut poser la question au FC Romandie, parce que la balle est dans leur camp, si je peux me permettre. Pourquoi ?

La Ville d'Yverdon-les-Bains a négocié avec le FC Romandie, a revu ses prétentions à la baisse, et, à un moment donné, a stabilisé la position de la Ville, considérant qu'elle avait fait suffisamment d'efforts en faveur du FC Romandie. Elle s'est donc arrêtée sur des chiffres que je vais vous redonner encore une fois, et que je vais vous commenter.

Pour qu'il y ait une négociation, il faut être deux. Jusqu'à maintenant, la Ville d'Yverdon a toujours considéré qu'elle avait de la peine à trouver le partenariat, en tout cas le partenariat idéal, puisque le FC Romandie n'a jamais fait un pas en direction de la négociation et de la Ville d'Yverdon.

Vous savez tous que le stade nous coûte, bon an, mal an, un peu plus d'un million. C'est vrai qu'il y a d'autres clubs qui jouent au stade municipal : il y a la section junior, il y a les Azzuris, et les féminines. Un million pour l'ensemble, c'est une somme que la Ville met, que nous avons tous accepté de mettre, certes, mais l'équipe principale, ainsi que le Team Vaud, c'est-à-dire les moins de 21 ans, c'est-à-dire l'antichambre du secteur professionnel, ce sont les équipes qui ont le plus d'exigences du point de vue entretien, marquage, coupe, etc. Donc ce sont eux qui coûtent le plus au niveau de l'entretien du stade. Et la Ville, pour mettre à disposition ses terrains, a bloqué sa demande financière à Fr. 35'000.--. Fr. 35'000.--, par rapport au million que cela nous coûte d'une façon générale, nous considérons que c'est vraiment un prix que je pourrais presque qualifier d'ami.

Au niveau des énergies, le FC Romandie payait seul l'intégralité des énergies jusqu'à il y a deux ans en arrière. Il payait environ Fr. 50'000.-- et il allait rechercher quelque chose auprès des trois clubs que je vous ai cités tout à l'heure. Nous avons donc demandé au FC Romandie de nous dire, dans le fond, comment on pourrait faire une répartition pour ces énergies-là. Le Vice-président a fait un travail d'importance et relativement précis avec des coefficients, en disant : « *Ceux qui jouent à 17h00 n'utilisent pas autant de lumière que ceux qui jouent à 20h00* ». Il est arrivé à un chiffre de Fr. 30'000.--. Est-ce que vraiment les autres clubs participaient à hauteur de Fr. 20'000.-- ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que la Ville d'Yverdon a accepté de valider ce chiffre de Fr. 30'000.-- en disant : « *Ok, vous payez Fr. 30'000.--* ».

Et la buvette, la célèbre buvette, qui est aussi un café-restaurant, nous rapportait Fr. 45'000.--. L'ancien tenancier, Yves Brunner, payait Fr. 45'000.--. Nous avons mis au concours ce remplacement de tenancier, et un certain nombre de clients étaient intéressés à reprendre cette buvette en l'état pour Fr. 45'000.--. En début d'année passée, cette buvette était fermée, parce que nous étions toujours en tractations et nous hésitions à remettre la buvette à quelqu'un d'autre avec toutes les difficultés que nous avons eu. Nous nous sommes donc dit : « *Dans le fond, ce n'est quand même pas très juste d'attribuer pendant une petite période cette buvette à quelqu'un d'autre que le FC Romandie, depuis le temps qu'il nous dit qu'il en a besoin pour faire de l'argent pour faire tourner le club* », ce qui est certainement le cas. On nous a dit que le manque à gagner sur la buvette représente environ Fr. 200'000.-- à 300'000.--.

La Ville d'Yverdon a donc considéré que si elle mettait la buvette à disposition du FC Romandie, cela faisait une possibilité de faire de l'argent, et donc, par la même, de payer ce que la Ville demandait. Donc nous fournissions même l'outil pour nous payer. Nous avons donc fait un bail de 60 jours, *pro rata temporis*, sur la base de Fr. 45'000.-- annuel. C'est-à-dire, quand vous faites un bail d'une durée déterminée, quand vous signez le bail, la particularité, c'est que vous signez la résiliation en même temps. On ne peut pas dire que ce n'est pas clair.

Un jour avant la remise des clés, le FC Romandie a fait opposition, recours, et a demandé un délai de prolongation de deux ans. Nous sommes allés en Préfecture et la Préfecture nous a dit : « *Oui, mais vous avez fait une erreur, vous n'auriez pas dû faire un bail, vous auriez dû faire une autre formulation juridique, parce qu'un bail est soumis à recours et à demande de prolongation.* » Nous pensions que nous parlions avec des gens de bonne foi, qui fait que quand on fait un bail, encore une fois, d'une durée aussi courte, avec un engagement aussi ferme, on puisse s'y tenir. Nous avons eu tort. La Préfecture, dans un grand élan de mansuétude, a donc donné une prolongation d'une année, qui va jusqu'au mois de juin de cette année.

La Ville demande donc, en contrepartie des prestations qui sont fournies par les Services communaux et par la collectivité, donc par nous tous, de payer Fr. 35'000.-- pour la mise à disposition de ses installations. Qui, ici dans la salle, ne paie pas un loyer ?

Nous payons tous un loyer. Soit on paie un loyer parce qu'on est locataire chez quelqu'un, soit parce qu'on est propriétaire, et en principe on a une dette hypothécaire et donc on doit payer un loyer. Et pourquoi le FC Romandie serait le seul qui ne paierait pas de loyer contre une contre-prestation, c'est-à-dire la mise à disposition de terrains ?

Nous considérons que c'est une injustice et la Municipalité ne veut pas d'injustice. Elle ne veut pas d'injustice vis-à-vis de l'ensemble de la population et elle ne veut pas d'injustice vis-à-vis des autres clubs sportifs qui tous ont affaire à la même problématique.

En ce qui concerne l'énergie. Je rappelle que le calcul de l'énergie a été fait par le FC Romandie. Même démarche, même théorie que ce que je disais avant : on paie tous de l'énergie. Je défie de trouver quelqu'un qui ne paie pas son électricité dans la salle. Et pourquoi, nous, collectivité, nous devrions payer l'énergie du FC Romandie ? Franchement, nous n'avons pas trouvé la réponse à cette question et nous demandons que cette quote-part de Fr. 30'000.-- soit payée.

Maintenant la buvette. Personne n'a obligé le FC Romandie à prendre cette buvette, c'est lui qui nous la demande. A partir du moment où on demande la buvette, on paie. Tous ceux qui ont des commerces paient des loyers, c'est la même théorie, et il n'y a aucune raison qu'on offre cette location de buvette.

Vous avez dit quelque chose de très juste M. le Conseiller. Vous avez parlé des juniors. Pour en avoir discuté avec d'autres clubs et d'autres services de sport du canton et notamment Lausanne, il y a un grand effort qui est fait, notamment à Lausanne, en faveur du football, mais le Lausanne Sport a gardé la section junior avec l'équipe principale. Il l'encadre, il la coach, il la dirige, il prend la responsabilité d'avoir une section junior qui est la relève.

A Yverdon, c'est complètement différent. Certes, à l'époque, la ligue a demandé de séparer le mouvement professionnel du mouvement junior. Mais depuis lors, nous avons vu les représentants soit de l'Association vaudoise soit de l'ASF avec une délégation municipale, avec M. le Syndic. M. ISOZ nous a dit : « *Oui c'est vrai qu'au niveau de la ligue nous avons fait une erreur, nous n'aurions pas dû demander la séparation entre les juniors et les premières équipes.* ». Cela veut dire qu'Yverdon-Sport aurait tout à fait le loisir de pouvoir reprendre la section junior pour autant que les juniors acceptent de retourner dans le giron de la première équipe. Je laisserai M. le Président de l'association des juniors trancher sur cette

possibilité. Toujours est-il que nous avons posé la question au FC Romandie à savoir s'il serait d'accord de reprendre la section junior. Dans ce cas-là, peut-être que nous pourrions lui donner un coup de main, voire un coup de main financier, puisqu'il aurait donc cette responsabilité de formation.

Je suis désolé, mais devant mes collègues, ici présents, le FC Romandie a dit : « *Le mouvement junior, les juniors sociaux, ce n'est pas pour nous.* » Vous entendez ce que je vous dis ? « *Les juniors sociaux, ce n'est pas notre truc, nous, on a donné ! Nous, on s'occupe du Team Vaud.* » Le Team Vaud, c'est l'antichambre du secteur professionnel, c'est un secteur qui est largement soutenu par le fond du sport du canton de Vaud, c'est un secteur où il y a beaucoup d'argent qui circule.

Et bien, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas comme cela que la Ville d'Yverdon considère qu'on doit traiter la formation et le mouvement junior de la Ville d'Yverdon. Nous avons envie d'aider les juniors, la formation, la relève. Nous avons un grand respect pour ce qu'a fait M. CORNU vis-à-vis du club d'Yverdon-Sport, c'est méritoire et nous le reconnaissons. Nous n'en faisons pas une affaire personnelle, ce n'est pas une affaire entre M. CORNU et M. CARRARD ou M. CORNU et la Municipalité. C'est simplement que nous avons envie d'avoir une équité au niveau du club et de la Ville. Et cette équité, il n'y en a pas. Et quand on peut dire que les juniors, on en n'a pas envie parce que les juniors sociaux ne font pas partie, disons, de l'esprit du FC Romandie, et bien, je vous laisserai juger de l'importance de cette déclaration.

A un moment donné, le FC Romandie a dit que oui, tout compte fait, il serait d'accord de payer quelque chose. Je vous rassure tout de suite, entre temps, il s'est ravisé. Mais il était d'accord de payer quelque chose : au lieu de payer Fr. 30'000.-- pour les énergies, pour les énergies consommées, on est bien d'accord, et Fr. 35'000.-- pour le terrain, il était d'accord de payer une totalité de Fr. 35'000.--, donc de rajouter Fr. 5000.-- pour les terrains.

Et bien j'ai vu, récemment dans un livret de fête pour une société de gymnastique, qu'en 1897 cette société de gymnastique payait à la Ville d'Yverdon Fr. 6000.-- pour louer les installations d'une salle de gym à Yverdon qui se trouvait sur le territoire de la poste. Et maintenant en 2010, le FC Romandie aimerait nous donner Fr. 5000.-- pour l'intégralité de nos terrains ! Vous conviendrez que c'est difficilement soutenable.

Alors, M. le Conseiller, ce que j'aimerais dire par là, c'est que nous ne faisons pas une fixation pour ou contre le FC Romandie. La Ville d'Yverdon considère qu'elle a été au maximum de ce qu'elle peut faire dans ce cas de figure, et nous attendons volontiers un retour ou une proposition de discussion sérieuse de la part du FC Romandie. Ce n'est pas ce que nous avons eu jusqu'à maintenant.

Evidemment, nous avons une procédure qui est en cours, nous n'aimerions pas que ce soit les juristes, avec tout le respect qu'on peut avoir pour eux, qui tranchent le différend qu'il y a entre la Ville et le FC Romandie. Mais je crois qu'à un moment donné, il faut arrêter, il faut considérer que l'effort qui est fait de proposition par la Ville est juste, et si malheureusement le FC Romandie ne s'y retrouve pas là-dedans, et bien je crois que ce n'est pas à la collectivité de supporter le sport professionnel, ce n'est en tout cas pas comme cela que la Ville d'Yverdon voit l'avenir du foot dans la région.

Voilà, M. le Conseiller, je pense que nous pourrions encore discuter longuement. Je pense que j'ai certainement oublié beaucoup de choses.

J'aimerais encore vous dire juste quelque chose qui va peut-être vous intéresser. Savez-vous combien le Canton de Vaud met au niveau du budget pour le sport de façon générale ? Combien y-a-t'il au budget du Canton, Mesdames et Messieurs les Députés ? : Fr. 5'800'000.--. La Ville d'Yverdon : Fr. 5'100'000.--. Je ne crois pas que nous devons avoir honte de ce que nous faisons pour le sport à Yverdon. Bien sûr que nous pouvons faire plus,

mais vous vous rendez compte que nous mettons Fr. 5'100'000.-- alors que le canton met Fr. 5'800'000.-- ! Certes, il distribue le fond de la Loterie romande à raison de 7 à 8 million via une commission extra cantonale, mais c'est de l'argent public, ce n'est pas de l'argent qui sort du budget cantonal.

Je crois que ce que nous faisons à Yverdon, nous essayons de le faire le mieux possible, mais nous devons gérer l'argent public d'une façon équitable et c'est comme cela que nous essayons de répondre aussi au FC Romandie.

Alors c'est vrai qu'il y a une urgence car le FC Romandie va bientôt devoir demander sa licence et sans terrain, une licence, c'est difficile. Merci.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je remercie M. le Municipal. Je suis content de la réponse de notre Municipal. C'est cela qu'il nous fallait entendre. C'est cela que la population yverdonnoise doit entendre.

On peut aimer le FC Romandie, on peut aimer Yverdon-Sport, mais on ne peut pas tout permettre. Il y a beaucoup de sociétés sportives à Yverdon, elles ont toutes besoin d'aide, que cela soit en professionnel ou en amateur.

Alors, suite au discours et aux renseignements de M. CARRARD, Municipal, j'aimerais enfin que le comité du FC Romandie se rende compte que nous ne voulons pas qu'il parte d'Yverdon, que le vœu de la Municipalité n'est pas qu'il parte, mais qu'il prenne conscience qu'il y a beaucoup de sociétés à Yverdon et que l'on doit toutes les aider. Et j'espère quand même qu'au mois d'août, à la rentrée du championnat, je puisse aller sur le stade et voir le FC Romandie. Cela serait un respect de la part du FC Romandie par rapport à ce qu'a déjà fait la Ville et par rapport aux autres sociétés sportives yverdonnoises.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention de la part de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité, pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réponse de la Municipalité

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET à Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accueil parascolaire des enfants : de quelle façon la Commune compte-t-elle être proactive ?, question du 10 décembre 2009)

Le 10 décembre dernier, Mme la Conseillère CAPT interpellait la Municipalité concernant l'accueil parascolaire et de quelle façon la Commune comptait-elle être proactive compte-tenu de l'acceptation par la population vaudoise d'un nouvel article constitutionnel instituant un accueil parascolaire.

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que le SEJ (Service de l'éducation et de la jeunesse) n'est pas resté inactif, puisqu'on a vu au cours de ces dernières années une augmentation des places dans notre unité d'accueil pour enfants, passant de 30 à 80 places en trois ans ; une augmentation des places également dans nos cantines, avec l'ouverture des Quatre Marronniers, plus 25% ; Et également une augmentation des places dans le cadre des devoirs surveillés. Tout cela sans oublier le sport scolaire facultatif, élément compris

également dans l'accueil parascolaire.

Il faut souligner également que l'accueil parascolaire se retrouve dans plusieurs lois actuelles ou en devenir. En effet, la loi pour l'accueil de jour des enfants, la LAJE, règle les modalités d'accueil pour les élèves de 4 à 12 ans. La nouvelle loi scolaire en consultation mentionne également l'accueil parascolaire en conformité avec HarmoS. Voilà ce que je souhaitais dire en préambule.

Revenons aux questions de Mme CAPT :

- Première question : la Municipalité va-t-elle interpellier le Canton pour demander la constitution d'une plateforme de discussions rassemblant les partenaires engagés dans le domaine parascolaire ?

Actuellement, il n'apparaît pas nécessaire d'interpellier le Canton. En effet, comme mentionné précédemment, la LAJE règle déjà une importante partie de la question de l'accueil de jour.

D'autre part, concernant HarmoS et la nouvelle loi scolaire, l'Union des communes vaudoises organise deux soirées d'information pour ses membres. L'une de celle-ci aura lieu à Yverdon au mois de février, en présence de Mme la Conseillère d'Etat en charge du dossier. Ce sera ainsi l'occasion pour les communes, y compris la notre, bien évidemment, de poser toutes les questions touchant ces dernières, plus particulièrement l'accueil parascolaire et son financement.

- Deuxième question : la Municipalité compte-t-elle déterminer les grands principes qui devront être définis, en particulier le financement de l'accueil, ainsi que les autres problèmes que la mise en place de cet accueil va poser ?

Là également, il s'agit de scinder les choses en deux : il y a ce qui concerne la LAJE et ce qui concerne, permettez-moi le raccourci, HarmoS. Le projet de loi en consultation met en évidence les tâches incombant aux communes. Le SEJ est en train de finaliser son rapport concernant cette loi et les incidences que celle-ci aura sur notre Commune tant dans ses aspects financiers que sur les modalités concrètes de l'accueil.

Cependant, il faut mentionner, que dans le cadre de l'étude concernant l'harmonisation des horaires scolaires à Yverdon, un concept général a été réfléchi et partiellement mis en place :

- de 4 à 8 ans environ, les enfants fréquentent l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), avec accueil le matin, midi et après-midi, avec les transports organisés par la Commune.
- de 8 à 12 ans environs, la notion d'accueil, par exemple dans ou près des écoles est évoquée, avec un encadrement plus restreint, et à midi, ces enfants fréquentent les cantines, mais sans que les transports soient pris en charge par la Commune.
- pour les plus grands, le projet de cantine aux Îles permet le repas de midi, et les devoirs surveillés ou les activités sportives par exemple complètent ce dispositif.

- Troisième question : la Municipalité envisage-t-elle de faire un inventaire des associations qui pourraient être concernées par l'accueil parascolaire ?

Je dirai que cet inventaire est déjà fait, puisque le SEJ travaille déjà en partenariat avec différentes associations comme par exemple les associations sportives, prêtes à jouer le jeu de l'accueil parascolaire, comme elles l'ont mentionné dans l'étude citée précédemment. Il y a également d'autres associations présentes, par exemple dans le cadre d'appuis dans les devoirs.

Voilà actuellement les réponses que je tenais à apporter à Mme la Conseillère CAPT.

Clôture

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, M. le Municipal.

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est donc close. Merci à celle ou celui qui aurait la liste de dons entre les mains de me la ramener avant de partir.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis. Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 mars 2010 à 20h00.

Il est 21h45, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2010

	Page
1. Appel.....	166
2. Approbation du PV du 10 décembre 2009.....	166
3. Démissions.....	167
4. Assermentations.....	168
5. Communications de la Présidente.....	169
6. Communications de la Municipalité.....	169
7. Préavis n° PR09.42PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 797'600.-- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz.  Mme Carmen TANNER, rapportrice.....	170
8. Préavis n° PR09.44PR concernant une demande d'autorisation pour diverses opérations immobilières dans la zone d'activité des Champs Lovats.  M. Vassilis VENIZELOS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	171
9. Préavis n° PR09. 45PR portant sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 80'500.-- pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur la place de la Gare.  Mme Aude BRIAND, rapportrice.....	172
10. Préavis n° PR09.46PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 321'000.-- pour les travaux de réparation et de réhabilitation du collecteur du Vounoz, à l'aval du stand de tir.  M. Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	176
11. Préavis n° PR09.47PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 921'900.-- pour l'acquisition de véhicules de service.  Mme Soufia FÉKIH, rapportrice.....	177
12. Postulat de Mme Hélène GRAND-GREUB du 1 ^{er} octobre 2009 visant à la mise en place de jours « sans viande » officiels dans les cantines scolaires et les crèches.  M. Jean-David CHAPUIS, rapporteur.....	178
13. Motion de Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET du 5 novembre 2009 demandant l'élaboration d'un règlement des modalités financières liées au départ des Municipaux.  M. David WULLIAMOZ, rapporteur.....	179
14. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de recours.....	180
15. Nomination d'un membre suppléant a la Commission des affaires immobilières.....	180

16.	Propositions individuelles et interpellations.....	181
16.1	Une Intervention de Mme la Conseillère Catherine CARP (Geste en faveur de Haïti)	181
16.2	Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Intentions de la Municipalité suite à l'extension de la communauté tarifaire Mobilis).....	182
16.3	Une Intervention de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Illisibilité du programme du 750 ^{ème} anniversaire dans le journal « Bonjour »).....	183
16.4	Une Question de M. le Conseiller Fabien RICHARD (Nouveau règlement de police, mendicité)	184
16.5	Une Question de M. le Conseiller Fabien RICHARD (Personnes douteuses au centre-ville)	185
16.6	Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Parking souterrain au centre-ville).....	186
16.7	Une Intervention de M. le Conseiller Yves RICHARD (Saga Yverdon-sport / Ville d'Yverdon-les-Bains)	187
	Réponse de la Municipalité	191
	M. le Municipal Jean-Claude RUCHET à Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accueil parascolaire des enfants : de quelle façon la Commune compte-t-elle être proactive ?, question du 10 décembre 2009).....	191